



**AVIS DE CONSULTATION n°~~014~~/AC/DC/C-GAZ/CIPM/2020 du 19 Mai 2020
POUR LA DEMANDE DE COTATION N°002/2020/DC/C GAZAWA/CIPM DU 27 Février 2020
POUR LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE BUREAUX A LA COMMUNE DE GAZAWA
DEPARTEMENT DE DIAMARE, REGION DE L'EXTREME NORD**

**Financement : Ressources FEICOM / COMMUNE DE GAZAWA
Exercice : 2020**

1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre du budget de l'exercice 2020, le Maire de la Commune de GAZAWA envisage d'acquérir des équipements destinés aux bureaux de son hôtel de ville.

Les prestations de fourniture à exécuter regroupées en un lot unique consiste à la livraison des équipements de bureaux à la Commune de GAZAWA. Le détail desdits équipements est donné en annexe du présent document.

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais spécialisées dans les travaux de confection et fourniture de mobilier de bureaux et qui ont été invitées à soumissionner.

3 - CONSULTATION DU DOSSIER D' APPEL D' OFFRES

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de GAZAWA BP 949 Maroua tél. 675.58.49.11 contre versement d'une somme non remboursable de 25 000 F(Vingt-Cinq mille francs) CFA payable auprès de la Recette Municipale de GAZAWA.

Le bordereau descriptif et quantitatif de cette fourniture doit être chiffré et déposé au plus tard le 09 juin 2020 à 10 heures, heure locale à la Commune de GAZAWA avec la mention :

DEMANDE DE COTATION

**N°002/2020/DC/C GAZAWA/CIPM DU 27 Février 2020 POUR LA FOURNITURE
D'EQUIPEMENTS DE BUREAUX A LA COMMUNE DE GAZAWA**

"À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"

4 - RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances, d'un montant de **530 000 F (CINQ CENT TRENTE MILLE francs) CFA** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement de la Consultation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou du chèque certifié, ainsi que le non-respect des modèles des pièces du dossier de consultation, entraînera le rejet de l'offre.

5 - REMISE ET DEPOUILLEMENT DES OFFRES

Les offres seront remise et dépouillées au plus tard **le 09 juin 2020** à 11 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de GAZAWA.

Les offres devront être chiffrées hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) et déposées en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, ainsi que le dossier administratif complet de l'exercice 2020.

6 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution prévu par le Maire est de **UN (01) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de fourniture des mobilier de bureau..

7 - Principaux critères d'évaluation

1. Principaux critères éliminatoires
1. Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le dossier administratif;
2. Fausse déclaration dans le dossier administratif;
3. Non-respect des spécifications techniques du DC ;
4. Non-respect du délai d'exécution ;
5. Non production de sous-détails des prix ;
6. Absence d'une caution de soumission ;
7. Le sous détail des prix irréalistes et erronés
8. Principaux critères techniques de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats, qui seront évalués de manière binaire (satisfaisant ou non) porteront sur:

- La capacité financière (Attestation de solvabilité, Chiffre d'affaires, cautions) oui/non;
- Les références de l'Entreprise dans les travaux similaires oui/non;
- L'expérience et la qualification du personnel d'encadrement oui/non;
- L'organisation et la méthodologie d'exécution du travail oui/non;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels oui/non;

La non obtention de 70% des critères entraîne l'élimination de l'offre.

9 - Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de **90 jours**, à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

10 - Attribution du marché

Le Maire de la Commune de Gazawa, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement apte et ayant présenté l'offre financière la moins-disante après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

XIII - Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Gazawa.

Ampliations:

- MINMAP (pour information)
- FEICOM Maroua (pour information)
- PREFET DIAMARE (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT / CIPM (pour information)



GAZAWA, le 19 mai 2020

Le Maire